

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BÉRAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 40  
Procurations : 7  
Votants : 47  
Absents : 5

**Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

**Absents :** E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

**Objet :** Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Aizac - Travaux de voirie 2022.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aizac relatif aux travaux de voirie 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de voirie 2022.

Dans la continuité des travaux de voirie engagés en 2021, la commune poursuit la rénovation de la voirie communale.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 5 081,03 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 16 936,75 €, le reste étant financé par le Département et, à hauteur de 30%, par la commune.

Ces 5 081,03 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aizac de 30 000 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 19 189,15 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 14 108,12 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 5 081,03 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aizac pour financer les travaux de voirie 2022 ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aizac, initialement de 30 000 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20221108-DEL08112022-02-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2022  
Date de réception préfecture : 10/11/2022